Commune de La Motte Saint Martin

Département de l'Isère

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 AVRIL 2017

L'an deux mille dix-sept, le quatre du mois d'avril à dix-neuf heures, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de LA MOTTE SAINT MARTIN, sous la présidence de Mr Franck GONNORD, Maire.

Le Président procède à l'appel.

Présents:

Franck GONNORD Maire, Christian DUHAUT, Sébastien COUTURIER, adjoints au Maire, Ollivier CLOT, Roger MOREL, MARION ROBERT, conseillers municipaux.

Excusés représentés :

Gérard ROBERT, adjoint, représenté par Marion Robert, Pascale BOREL-TRESALLET, conseillère municipale, représentée par Christian DUHAUT.

Excusés:

Delphine ACHARD, Alain BOUCHÉ, Sylvie MEILLAND-REY, conseillers municipaux.

1 <u>Décision Modificative du Budget Commune</u>

Contexte:

Les principaux chiffres du budget primitif voté le 3 mars 2017 sont rappelés (voir tableau ci-dessous).

Par rapport à ce tableau initial, il convient pour la partie « fonctionnement »

- d'intégrer le solde du compte CCAS dans le report de l'exercice précédent et pour la partie « Investissement » :
 - d'équilibrer les « écritures d'ordre » entre section dépenses et recettes
 - d'équilibrer le résultat (ou d'avoir un excédent)

Proposition, synthétisée par le tableau ci-dessous :

Pour la partie « fonctionnement »

augmentation de 395,03 euros en recette pour l'excédent reporté (provenant du CCAS)

Pour la partie « Investissement » :

- recettes : diminution du compte 1323 / 041 : 18 057 euro (équilibre des écritures d'ordre)
- recettes : augmentation du compte 1323 / 13 : 41 627 euros (subventions accordées par le département)
- dépenses : diminution du compte 2313 / 23 : 20 000 euros (constructions)
- dépenses : diminution du compte 2315 / 23 : 20 000 euros (installations techniques)

Synthèse COMMUNE

	Budgétisé 2017		BP 2017 + DM 4 avril	
Fonctionnement Commune	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultat exercice précédent reporté		179 262,79 €		179 657,82 €
Exercice courant	408 974,38 €	427 071,00 €	408 974,38 €	427 071,00 €
Résultat exercice courant	0,00 €	18 096,62 €	0,00 €	18 096,62 €
Total fonctionnement	408 974,38 €	606 333,79 €	408 974,38 €	606 728,82 €
Résultat fonctionnement	0,00 €	197 359,41 €	0,00 €	197 754,44 €
Investissement Commune	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultat exercice précédent reporté		113 326,27 €		113 326,27 €
Exercice courant	242 000,00 €	66 838,38 €	202 000,00 €	90 408,38 €
Résultat exercice courant	175 161,62 €	0,00 €	111 591,62 €	0,00 €
Total investissement	242 000,00 €	180 164,65 €	202 000,00 €	203 734,65 €
Résultat investissement	61 835,35 €	0,00 €	0,00 €	1 734,65 €
Total prévisionnel 2017	650 974,38 €	786 498,44 €	610 974,38 €	810 463,47 €
Résultat global	0,00 €	135 524,06 €	0,00 €	199 489,09 €

Excédent CCAS 2016 reporté sur le budget commune

395,03€

Commune de La Motte Saint Martin

Département de l'Isère

Vote : le conseil à l'unanimité accepte la proposition ci-dessus et donne mandat au Maire pour effectuer les actions en correspondance.

2 Paiements exceptionnels CRCESU

Contexte:

- Lors du précédent conseil, nous avons voté la désaffiliation de la commune au CRCESU
- Deux administrés ont des chèques CRCESU non remboursables

Proposition:

 Accepter exceptionnellement le paiement via le CRCESU pour le reliquat de 10 chèques à 15 euros à l'un des administrés et de 40 chèques à 15 euros au second ; paiement en une remise unique à tous les chèques.

Nota : les débats et la délibération officielle identifiant les deux administrés.

Vote : le conseil à l'unanimité accepte la proposition ci-dessus et donne mandat au Maire pour effectuer les actions en correspondance.

3 Fin de séance

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h25.